

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
BOISSY-SOUS-SAINT YON

DATE DE CONVOCATION 6 octobre 2022	L'an deux mille vingt deux Le treize octobre,
DATE D'AFFICHAGE 6 octobre 2022	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur SAADA Raoul, Maire.
NOMBRE DE CONSEILLERS	Étaient présent(e)s : M. SAADA Raoul – M. PICHON Jean-Marc – Mme MOUNOURY Aurélie – M. FAUCHE Fabien – Mme CAZADE-SAADA Claire – M. IBOUADILENE Francis – M. GAUTHIER Dominique – M. DA SILVA Frédéric – Mme MOAL Sylvie – Mme DUCHOSAL Christine – M. DUCHOSAL Frédéric – Mme BLAIZE Sophie – M. LAURENT Eric – Mme COURTOIS Cécile – M. GOFF Jullian – M. DORIZON Maurice – Mme PEDRONO Anne-Marie – M. LION Robert – M. TISCHENBACH Thierry.
EN EXERCICE : 27	
PRESENTS : 19	Absent(e)s représenté(e)s : M. LOURS Xavier – M. REYNAUD Max – M. AURTENECHÉ Michel – Mme SCACCHI Anne – Mme LEROMAIN Nadège.
VOTANTS : 24	Absent(e)s non représenté(e)s : Mme BONNASSEAU Patricia – Mme HEMON Alexandra – Mme BILIEU Carine.
	Madame CAZADE-SAADA Claire a été désignée secrétaire de séance.

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION A TITRE GRACIEUX
D'UN LOCAL COMMUNAL POUR LE REPAIR CAFE**

Il est rappelé que le concours des idées citoyenne 2021 a été remporté par l'Association Deux mains des Idées avec le projet d'implantation d'un Repair Café. Ce projet nécessitait la fourniture de matériel et la mise à disposition d'un local pour abriter les permanences du Repair Café. Le matériel a été fourni et il a été décidé de mettre une partie des anciens services techniques à la disposition du Repair Café pour y exercer ses activités. Des travaux d'aménagement du local ont été effectués à cet effet. L'inauguration du Repair Café aura lieu le 8 Octobre 2022.

Il est donc proposé la signature de la présente convention régissant les conditions de mise à disposition à titre gracieux de ce local communal.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de développer des initiatives citoyennes en rapport avec le développement durable,

CONSIDERANT que le projet Repair Café, lauréat de l'édition 2021 des Idées Citoyennes prévoyait la nécessité pour l'association d'avoir à disposition un local permettant l'exercice de son activité,

CONSIDERANT l'engagement de l'association « Deux mains et des idées » de respecter les éléments décrits dans la convention de mise à disposition annexée,

CONSIDERANT l'avis de la commission,

Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE la mise à disposition du local situé avenue de Béchevret à l'association « Deux mains et des idées » conformément à la convention annexée,

AUTORISE le Maire à signer cette convention de mise à disposition et tout autre document utile à l'application de la présente,

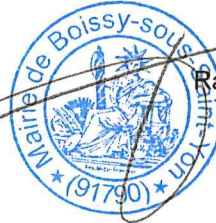
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219100856-20221013-DEL2022-056-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/10/2022

Affichage : 13/10/2022



Le Maire,

Raoul SAADA

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.